

Conditions générales Services des données

1. Domaine d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'utilisation des services et produits spécifiques relatifs aux données proposés par Swisscom (Suisse) SA (ci-après appelé «Swisscom»). Elles constituent un complément aux documents contractuels applicables dans le cas particulier (descriptions des prestations proposées, Service Level Agreement, contrats, etc.).

Elles ne s'appliquent pas au service de réseau téléphonique fixe.

2. Prestations de Swisscom

Le contenu et l'étendue des prestations offertes sont déterminés par les documents contractuels.

Swisscom s'engage envers les clients à exécuter la prestation convenue avec le plus grand soin et d'une manière conforme au contrat. Swisscom s'efforce d'assurer que les infrastructures mises en place par elle, telles que réseaux, produits, etc., soient en majeure partie disponibles, mais elle ne peut en aucun cas garantir que le fonctionnement reste exempt de toute interruption ou de tout dérangement. Swisscom se réserve le droit d'effectuer des travaux d'entretien pouvant donner lieu à des interruptions d'exploitation.

Swisscom peut en tout temps recourir à des tiers afin d'exécuter ses obligations contractuelles.

3. Prestations / obligations des clients

3.1 En général

Les clients s'engagent à utiliser les services et produits offerts par Swisscom de manière légale et conforme au contrat et à effectuer le paiement de chaque utilisation en observant le délai fixé.

3.2 Responsabilité du client

Les clients répondent du contenu des informations (en particulier de la langue utilisée ainsi que des données de toute sorte) qu'ils transmettent à partir de Swisscom, qu'ils traitent ou qu'ils rendent accessibles à des tiers. Swisscom ne répond pas de telles informations ni des informations que reçoivent les clients ou que les tiers diffusent ou rendent accessibles par le biais des réseaux de télécommunications.

Les clients ont l'obligation de prendre des dispositions raisonnables et appropriées afin d'éviter tout dommage pour Swisscom. D'autres obligations incombant aux clients peuvent résulter des documents contractuels.

Si, de l'avis de Swisscom, il existe des indices fondés selon lesquels des clients font une utilisation illicite des services et produits proposés, si une telle utilisation est dénoncée par une autorité compétente ou constatée par un jugement entré en force, Swisscom est en droit d'astreindre les clients concernés à faire une utilisation conforme au droit et au contrat, de cesser de fournir ses prestations sans avertissement préalable et sans aucune indemnité, de résilier le contrat avec effet immédiat et sans aucune indemnité, et d'exiger au cas échéant des dommages-intérêts. Swisscom peut prendre les mêmes mesures si elle a des raisons de penser que les clients violent le contrat ou le violeront à l'avenir ou qu'ils ont donné des indications incomplètes ou inexactes au moment de la conclusion du contrat. Si Swisscom résilie le contrat pour

l'un des motifs indiqués ci-dessus, les clients conservent leur obligation de paiement au-delà de la fin prématurée du contrat, s'il y a lieu selon les dispositions contenues dans les documents contractuels.

3.3 Utilisation par des tiers

Les clients sont responsables de toute utilisation de services et de produits, ainsi que de toute utilisation par des tiers non autorisés, et ont l'obligation de payer le montant dû pour cette utilisation.

4. Prix

Les documents contractuels déterminent le prix à payer par les clients pour les services et produits offerts.

Si Swisscom opère une baisse de ses prix, elle est en droit d'adapter les rabais ayant été accordés jusqu'au moment de la baisse.

5. Facturation et conditions de paiement

5.1 Facturation

Swisscom procède à la facturation telle qu'elle est prévue par les conditions convenues dans les documents contractuels.

Swisscom peut dresser des factures globales incluant également des factures partielles au nom et en faveur d'autres groupes de sociétés et procéder à l'encaissement de telles factures.

5.2 Conditions de paiement

Le montant de la facture doit être payé à la date indiquée sur la facture ou dans les documents contractuels ou en respectant le délai de paiement indiqué. Jusqu'à cette date, les clients peuvent contester la facture par écrit, avec indication des motifs justifiant leur contestation. S'ils s'abstinent de le faire, la facture est considérée comme acceptée.

5.3 Retard dans le paiement

Si les clients n'ont pas payé la facture ni contesté celle-ci par écrit en indiquant les motifs de leur contestation jusqu'à la date indiquée ou dans le délai de paiement, Swisscom peut interrompre l'exécution de l'ensemble de ses prestations sans avertissement préalable, prendre d'autres mesures destinées à écarter tout dommage et résilier le contrat avec effet immédiat et sans aucune indemnité. En ce qui concerne les rappels, Swisscom peut percevoir des taxes de sommation. Les clients prennent en charge la totalité des autres frais résultant du retard dans le paiement et incombant à Swisscom. Ceci vaut également en cas de paiement par système de recouvrement direct. Si le compte du client utilisé pour le système de recouvrement direct n'est pas couvert, Swisscom peut percevoir une taxe de traitement d'un montant minimal de CHF 30.– par cas.

5.4 Paiement préalable et garantie

Si Swisscom a des doutes fondés quant au respect conforme au contrat des conditions de paiement ou s'il est probable que l'encaissement des créances sera difficile, Swisscom peut exiger un paiement préalable ou le dépôt d'une garantie qu'elle déterminera librement. Si les clients concernés ne fournissent pas le paiement préalable ou la garantie, Swisscom peut prendre les mêmes mesures qu'en cas de retard dans le paiement. Les garanties fournies sous forme de dépôt en espèces portent in-

Conditions générales Services des données

téret conformément au taux d'intérêt applicable aux comptes d'épargne. Swisscom est en droit de compenser toutes ses créances à l'égard des clients avec les garanties fournies par ceux-ci.

5.5 Compensation

Les clients n'ont pas le droit de compenser les créances de Swisscom à leur encontre avec d'éventuelles créances qu'ils auraient à l'égard de Swisscom.

5.6 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

En ce qui concerne le calcul de la TVA, est appliqué le taux d'impôt applicable dans le cas particulier.

6. Données des clients

En ce qui concerne le traitement des données, Swisscom se conforme à la législation applicable, en particulier au droit relatif aux télécommunications et à la protection des données. Swisscom ne rassemble, n'enregistre et ne traite que les données qui sont nécessaires afin d'exécuter les obligations contractuelles, d'entretenir les relations avec la clientèle, d'assurer des services d'une qualité irréprochable, de garantir l'exploitation et l'infrastructure mises en place et de procéder à la facturation.

Les clients se déclarent d'accord avec le fait que Swisscom, dans le cadre de la conclusion et de l'exécution du contrat, puisse se procurer des informations à leur sujet respectivement transmettre des données concernant leur comportement en matière de paiement, utilise leurs données afin de concevoir et développer ses prestations conformément à la demande et afin de présenter des offres adaptées aux besoins de la clientèle, et à ce que leurs données puissent être traitées, aux mêmes fins, au sein du Groupe Swisscom. Si une prestation de Swisscom est fournie avec le concours de tiers ou si les clients reçoivent des prestations de tiers à travers l'infrastructure de Swisscom est en droit de transmettre des données concernant les clients à ces tiers, dans la mesure où ceci est nécessaire pour l'exécution de telles prestations ou pour l'encaissement.

Swisscom prend les dispositions nécessaires afin d'assurer la protection de l'infrastructure mise en place par elle en cas d'interventions de tiers. Il n'est pas possible de garantir une protection absolue contre les accès non autorisés ou les écoutes illicites. Swisscom ne peut en aucun cas être tenue responsable de telles atteintes.

7. Confidentialité

Toutes les informations qui ne sont ni notoires, ni accessibles au public, doivent être traitées en toute confidentialité par les parties contractantes. Sont réservées les obligations légales d'informer. Swisscom a le droit d'utiliser les informations confidentielles au sein du Groupe Swisscom et garantit en conséquence le traitement confidentiel de telles informations au sein du Groupe Swisscom.

8. Propriété intellectuelle

Les clients disposent, pour la durée du contrat, du droit intransmissible et non exclusif d'utiliser les services et produits offerts. Tous les droits concernant les prestations et produits proposés par Swisscom relatifs à

la propriété intellectuelle existant déjà ou ayant vu le jour lors de l'exécution du contrat restent la propriété de Swisscom ou de tiers autorisés.

9. Responsabilité de Swisscom

9.1 Disposition générale de responsabilité

En cas de violations du contrat, Swisscom G répond du dommage ayant été établi, dans la mesure où elle ne peut apporter la preuve qu'aucune faute ne lui est imputable. Les dommages ayant été causés intentionnellement ou par négligence grave sont indemnisés de manière illimitée par Swisscom. En cas de faute légère, Swisscom répond de manière illimitée pour les dommages corporels, jusqu'à un montant de CHF 500'000.– par sinistre pour les dommages matériels, et, en ce qui concerne les dommages causés au patrimoine, jusqu'à la contre-valeur des prestations perçues au cours de la dernière année contractuelle, mais au plus jusqu'à CHF 50'000.– par sinistre. Swisscom ne répond en aucun cas des dommages consécutifs au défaut, du gain manqué ou des pertes de données. Elle ne répond pas non plus pour les dommages dus à une utilisation illicite ou contraire au contrat de ses prestations et produits.

9.2 Protection des investissements

Les clients n'ont aucun droit à ce que l'infrastructure soit aménagée d'une manière déterminée ou à ce que les prestations proposées soient maintenues, dans la mesure où le contraire n'est pas expressément prévu dans le contrat.

9.3 Force majeure

Swisscom ne répond pas lorsque l'exécution de sa prestation est interrompue par intermittence, partiellement limitée ou rendue impossible en raison d'un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure les catastrophes naturelles d'une intensité particulière (avalanches, inondations, etc.), les conflits militaires, les attentats terroristes, les grèves, les restrictions imprévues des autorités, les pannes d'électricité et les virus.

10. Entrée en vigueur, durée et fin du contrat

Dans la mesure où les documents contractuels ne prévoient pas le contraire, le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié en tout temps et par écrit par les deux parties, en observant un délai de résiliation de 30 jours.

Si une durée minimale du contrat a été convenue et si le client résilie le contrat avant terme, il doit payer à Swisscom le prix des prestations non exécutées pour la durée restante, dans la mesure où les documents contractuels ne prévoient pas une autre solution.

Lorsque de graves violations du contrat sont commises par les clients, Swisscom est en droit de résilier en tout temps le contrat avec effet immédiat et sans aucune indemnité.

11. Nullité partielle

La nullité éventuelle de dispositions déterminées dans les documents contractuels (contrat, conditions générales, description de prestations, Service Level Agreements cas échéant) n'affecte aucunement la validité des autres dispositions. Si cela s'avère nécessaire, les parties concluent

un accord qui s'approche le plus possible, d'un point de vue économique, de la disposition entachée de nullité.

12. Modifications du contrat

Swisscom se réserve le droit d'adapter en tout temps ses prestations, ses produits et leurs prix ainsi que les présentes conditions générales. Swisscom communique de manière appropriée aux clients les modifications intervenues. Au cas où une durée minimale a été convenue par contrat, les clients ont le droit de résilier le contrat avant terme, pour la date à laquelle les modifications du contrat entrent en vigueur, sans que cela entraîne de conséquences financières. En l'absence d'une résiliation écrite, les modifications contractuelles sont considérées comme acceptées par les clients. Au cas où les taux de l'impôt se modifient (en particulier ceux de la TVA), Swisscom est en droit d'adapter ses tarifs en conséquence. Dans un tel cas, les clients n'ont pas le droit de résilier le contrat avant terme.

13. Transfert de droits et d'obligations

Les clients n'ont pas le droit de transférer les droits et obligations issus du présent contrat à des tiers sans approbation préalable de Swisscom. Swisscom a le droit de transférer les droits et obligations issus du présent contrat à une autre société appartenant au Groupe Swisscom.

14. Droit applicable et for

Le contrat est soumis au droit suisse.

Le for est Berne. Swisscom a le droit de traduire les clients en justice devant tout autre tribunal compétent.